ECUBLENS
ville et campagne

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
Préavis n° 2022/08

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 13, rive droite – Chemin du Bochet / Chemin des Esserts
Crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances s'est réunie le mardi 6 septembre 2022 à 20h00 à la Salle des réceptions à Mon Repos. Sa composition était la suivante (10 membres présents) :

Président :	Basile Bischoff [PLR+ID]
Rapporteur :	Cédric Weissert [UDC]
Membres :	Pierre Dufay de Lavallaz, Guillaume Leuba [Les Vert.e.s] Eric Darbellay [PLR+ID] Jean-Paul Dudt, Rémy Enga Luye [PSIG] Patrick Fracheboud, Nader Donzel, Pavle Velkov [FORUM]
Excusés :	-

Ont également assisté à la séance MM. Christian Maeder, Syndic, et Claude Salzmann, Boursier communal, que la commission remercie de leurs explications.

1. INTRODUCTION

Monsieur Christian Maeder explique à l'assemblée qu'il s'agit d'un préavis récurrent concernant cette fois-ci le 13ème secteur du collecteur intercommunal Sorge. Le premier secteur a été rénové en 2008 puis les autres secteurs jusqu'au 13ème, qui est l'objet du préavis, entre 2008 et 2022. La réhabilitation du collecteur sera faite par la technique du chemisage (gainage) comme cela s'est déjà fait pour les autres secteurs. La commune fera, en cas d'acceptation du préavis, un versement de CHF 73'000.- à l'entente intercommunale Mèbre-Sorge afin de respecter la clé de répartition définie et respecter le coût global devisé à CHF 453'000.-

2. DELIBERATIONS

Un commissaire se demande d'où provient la différence entre le budget devisé à CHF 47'000.- et le préavis qui mentionne une somme de CHF 73'000.- Il est répondu que le plan des investissements prévoyait un tronçon plus court que ce qui a dû être finalement effectué. Un autre commissaire trouverait intéressant que les coûts par secteur, la longueur des tronçons ainsi que le coût au mètre soit ajouté au tableau des pages 2 et 3 du préavis. Après discussions, la commission ne fait pas de vœu sur ce point. Il est également demandé les raisons qui ont poussé l'entente à ne pas procéder à l'entier des travaux en même temps plutôt que de procéder par secteur. Dans la même ordre d'idée, il est demandé si le premier tronçon rénové en 2008 est toujours en état et s'il ne faudra pas le rénover dans quelques années. Monsieur le Syndic informe l'assemblée que la raison de l'échelonnement des travaux l'a été principalement pour des questions financières mais également par le fait que les travaux n'étaient pas urgents au point de devoir tout faire en même temps. Enfin il informe que ce type de chemisage a une durée de vie estimée entre 40 et 50 ans, ce qui laisse une bonne marge avant de devoir à nouveau réparer le premier tronçon.

3. CONCLUSIONS

Après délibération, c'est avec 9 pour et 1 abstention que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

Ecublens, le 14 septembre 2022

Le Président

Basile Bischoff

Le Rapporteur

Cédric Weissert